

## DOSSIER DE CANDIDATURE 2023\_2024 HMONP

**Demande de dispense MSP :**

Cochez la case :

Nom  
Prénom  
Nom marital  
Année d'obtention du diplôme ADE  
Établissement d'obtention du DE  
  
Adresse  
  
Code postal  
Ville  
Tél.  
Courriel

**Je certifie avoir lu le Guide officiel HMONP  
2023\_2024 et en accepter les règles.**  
Date et signature

Dossier à compléter et à remettre en même temps que votre dossier de candidature, avec les pièces jointes demandées, au bureau HMONP par courriel à : [claudette.longet@clermont-fd.archi.fr](mailto:claudette.longet@clermont-fd.archi.fr) au plus tard le 28 septembre 2023. Vous procéderez au règlement, après l'acceptation de votre candidature. **Tout dossier incomplet ou en retard sera refusé.**

### Cadre réservé à l'école (ne rien inscrire dans ce cadre)

Montant du règlement : ..... Mode de paiement : .....

Protocole de formation .....  Validé  oui  non

Convention de professionnalisation .....  Dossier complet

Demande de dispense .....  Dossier de demande de dispense

Contrat .....

Coordonnées de l'employeur .....

.....

.....

Rémunération brute ..... ou nette .....

- CDD  début ..... durée : .....mois

- CDI  début .....

Moyenne pré

MSP validée  oui  non

Admission  oui  non

Moyenne post

Mémoire remis

Ajournement (travail supplémentaire pour le

Moyenne générale

Admissibilité soutenance  oui  non

)

Admission définitive le

**COMMENTAIRES :**

# Pièces à joindre obligatoirement au dossier

## POUR TOUS

- Règlement par virement de préférence (possibilité de le faire en deux fois) ou chèque(s) à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENSACF (Mettre le nom et prénom de l'ADE au dos) après l'acceptation de votre candidature
- Attestation de responsabilité civile<sup>1</sup> (en général disponible sur le site de votre assurance);
- Je complète, signe la Charte de bon usage des ressources numériques de l'ENSACF (p 4 du dossier)

## CAS PARTICULIERS

- **Étrangers hors UE** : 2 photocopies du titre de séjour et du passeport (recto-verso). OBLIGATOIRE.
- **ADE provenant d'une autre école que l'ENSACF** :
  - o photocopie OBLIGATOIRE du diplôme de Master ou attestation ;
  - o fiche de renseignements administratifs à remplir, avec photographie (p 3 du dossier)
- **ADE souhaitant demander la dispense de la mise en situation professionnelle** :
  - o Contrat de travail justifiant de 3 années d'exercice ;
  - o Dans le domaine de la maîtrise d'œuvre en France

## INFORMATIONS SUR LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Aller sur le site de votre OPCO (FIF PL ou OPCO EP, etc.). Vous joindrez à votre demande le programme (dans le guide HMONP) et la convention de formation.

- **OPCO EP** pour les salariés des professions libérales, espace adhérent.
- **FIF PL** pour les professions libérales. Votre demande de prise en charge doit être faite avant la fin de la formation. Il est conseillé de faire cette demande dès votre inscription à la formation choisie afin de connaître précisément le montant qui vous sera remboursé.

À ce montant peut s'ajouter le CRÉDIT D'IMPÔT.

1. L'ENSACF décline toute responsabilité en cas de non couverture.



## **Charte d'utilisation des ressources numériques mis à disposition des ADE en formation HMONP à l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF)**

La présentation et le contenu des ressources numériques de l'ENSA de Clermont-Ferrand constituent une œuvre protégée par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle ; aucune exploitation commerciale, reproduction, représentation, utilisation, adaptation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, partielle ou intégrale des éléments des supports ne pourra en être faite sans l'accord préalable de l'Établissement et des auteurs.

L'étudiant inscrit en HMONP à l'ENSACF est responsable, en tous lieux, de l'usage qu'il fait du système d'information auquel il a accès et plus particulièrement des supports de cours, tous formats numériques confondus, mis à disposition dans le cadre de sa formation.

Il a une obligation de réserve et de confidentialité à l'égard des informations et documents auxquels il accède.

Tous les supports audiovisuels sont mis à disposition des étudiants pour l'année universitaire 2023-2024 et sont réservés à un usage personnel. Ces supports ne doivent en aucun cas être dupliqués ou diffusés.  
Je soussigné, \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des ressources numériques mis à disposition des ADE dans le cadre de la formation HMONP et m'engage à la respecter.

Fait à Clermont-Ferrand,.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »